

2021-1888
2021-06-10

OnGuard Boradust

COMMERCIAL

Pour enrayer les fourmis, coquerelles (blattes) et puces dans les usines de transformation des aliments et d'embouteillage, laiteries, salaisons, usines de transformation de la viande, boulangeries, entrepôts, usines industrielles, maisons, appartements, bureaux, hôtels, restaurants et établissements de services d'alimentation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 31856 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : ACIDE BORIQUE 100 %

CONTENU NET : 1- 20 kg

UR-CAN INC.
PO Box 80088 Appleby
Burlington, Ontario L7L 6B1
(905) 407-1404 or 1 (855) 407-1404

PROFESSIONNEL

2021-1888
2021-06-10

Pour enrayer les fourmis, coquerelles (blattes) et puces dans les usines de transformation des aliments et d' embouteillage, laiteries, salaisons, usines de transformation de la viande, boulangeries, entrepôts, usines industrielles, maisons, appartements, bureaux, hôtels, restaurants et établissements de services d'alimentation.

MODE D'EMPLOI : Appliquer la poudre, à l'aide d'un saupoudroir à main ou à pression, dans les fentes et crevasses où les insectes se dissimulent et se reproduisent. Seulement une légère application est requise. Ne pas déranger pendant deux semaines. En remettre au besoin. Couvrir ou retirer les aliments, les plats et les ustensiles de cuisson avant le traitement. Éviter les tablettes des garde-manger et les autres endroits où les aliments sont emmagasinés. Appliquer la poudre uniquement dans les fentes et les crevasses.

MISE EN GARDE : Dans les salaisons et les usines de transformation des aliments, de même que dans les établissements de services d'alimentation, traiter seulement quand on n'y travaille pas. Ne jamais laisser de denrées alimentaires, ingrédients ni matériaux d'emballage exposés dans la salle traitée. Couvrir l'équipement servant à la préparation des aliments. Toute surface traitée qui pourrait venir en contact avec des viandes ou d'autres produits alimentaires doit être lavée et rincée à fond à l'eau potable après le traitement et avant sa réutilisation pour la transformation d'aliments.

PRÉCAUTIONS :

Appliquer ou utiliser seulement dans les zones inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie. Ne pas appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à une distance prudente des denrées alimentaires et des aliments pour les animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Éviter de respirer sa poussière. Ne jamais contaminer des denrées alimentaires ou des moulées. Ne jamais contaminer aucune étendue d'eau. Ne pas répandre ni jeter sur le sol qui recouvre les racines de plantes utiles.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et qui est correctement ajusté lors du mélange et du chargement de produits en poudre contenant du bore.

Toute poussière visible doit être enlevée ou essuyée après l'application dans les vides.

SYMPTÔMES D'INTOXICATION : L'ingestion et l'absorption de ce produit peut causer la nausée, le vomissement, la diarrhée, des crampes d'estomac, une irritation cutanée, un collapsus circulatoire, le délire, des convulsions et le coma. Une exposition chronique peut provoquer l'assèchement de la peau, une irritation cutanée et des troubles gastriques.

PREMIERS SOINS : En cas d'empoisonnement, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne

2021-1888
2021-06-10

inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Rendre le récipient vide inutilisable. Éliminer le récipient vide conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou dont on veut se départir et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.